



France Ciment



Préserver la biodiversité

UN ENGAGEMENT CLÉ DE L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE

JANVIER 2026

L'extraction des matières premières utilisées pour la fabrication du ciment, principalement le calcaire et l'argile, s'effectue généralement dans des carrières à ciel ouvert situées à proximité des sites de production. Ces ressources ne sont pas réparties de manière uniforme sur le territoire, mais **se trouvent dans des zones géologiques spécifiques**, ce qui concentre l'activité extractive dans certaines régions bien définies.

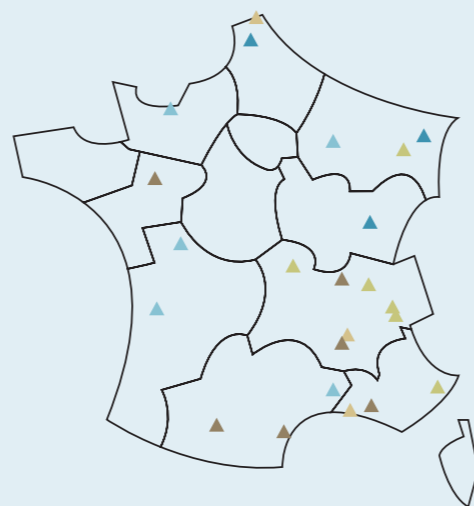
En France, on dénombre **29 carrières** de calcaire dédiées spécifiquement à la production du ciment situées à proximité **de plus de 20 sites** répartis sur le territoire national.

Après une période d'exploitation réglementée et strictement encadrée des carrières cimentières, durant laquelle les impacts environnementaux sont suivis de près, ces sites sont réhabilités.

Cette démarche vise à réattribuer une valeur écologique, paysagère ou même agricole aux sites exploités.

Ainsi, la réhabilitation permet non seulement de compenser l'impact de l'extraction, mais aussi de redonner une fonction sociale, écologique ou économique à ces espaces, inscrivant l'activité cimentière dans une logique de transition écologique favorable à la biodiversité.

Source : France Ciment



- ▲ Eqiom
- ▲ Lafarge
- ▲ Heidelberg materials France
- ▲ Vicat
- ▲ Imerys aluminates

Engagements du secteur cimentier

L'industrie cimentière s'attache depuis longtemps à concilier l'exploitation des carrières avec la préservation de la biodiversité. À titre d'exemple, en 2013, France Ciment et les entreprises du secteur ont contribué à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, reconnue par un plan d'action dédié. Cet engagement s'est poursuivi avec la participation à l'initiative Roquelaure en 2023, aux travaux de la feuille de route de la filière extractive en 2025, ainsi qu'au groupe d'experts AFNOR en 2024 pour renforcer la mesure et le suivi des impacts biodiversité. Ainsi, le secteur œuvre activement pour :

- **La restauration des écosystèmes après l'exploitation des carrières (100% de réhabilitation) ;**
- **L'intégration de la biodiversité dans les politiques de l'entreprise et dans les plans de gestion des sites.**

NOUS SOUHAITONS :

- Affirmer notre implication en faveur d'une exploitation responsable des ressources dans une logique d'économie circulaire et de recyclage, intégrant la préservation et la valorisation de la biodiversité au sein des carrières cimentières ;
- Mettre en lumière les bonnes pratiques mises en place sur nos sites, démontrant qu'activité industrielle et biodiversité peuvent coexister harmonieusement ;
- Présenter nos initiatives de réaménagement des carrières, tant en cours d'exploitation qu'après leur fermeture, visant à assurer une gestion durable des espaces naturels.

POUR CE FAIRE, NOUS NOUS APPUYONS SUR :

- Le suivi d'indicateurs de progrès ;
- La collaboration avec d'autres parties prenantes pour améliorer nos pratiques.

La biodiversité en carrière : chiffres clés

LA FEUILLE DE ROUTE DU SECTEUR CIMENTIER

Le secteur cimentier s'appuie sur une feuille de route mise en place par Cement Europe, l'Association européenne du Ciment, qui définit des objectifs à horizon 2030 articulés **autour de quatre axes**.

Le suivi de chacun de ces axes se fait au moyen de cibles et d'indicateurs. Les illustrations ci-dessous présentent les chiffres clés de la biodiversité du secteur cimentier français en 2023.



Réhabilitation des écosystèmes
Services d'écosystème



Les espèces protégées



Initiative UE des pollinisateurs

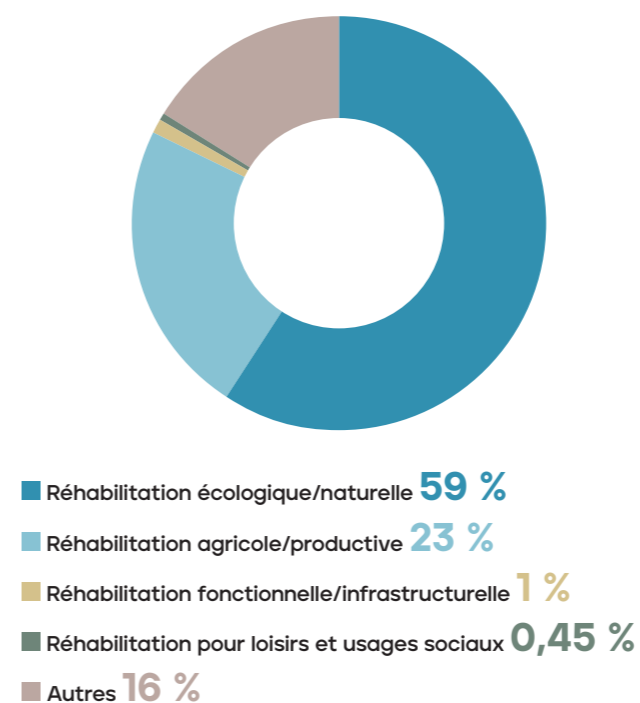


Les espèces invasives

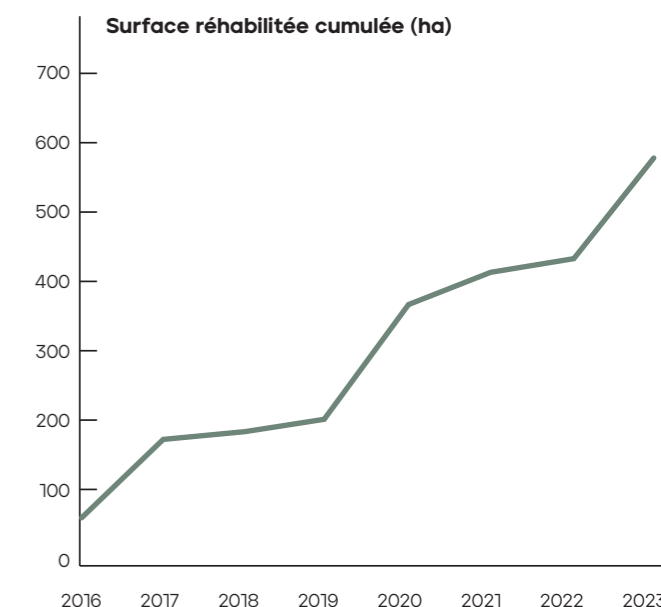
RÉHABILITATION DES ÉCOSYSTÈMES

Les cimenteries s'engagent activement dans la **réhabilitation écologique de leurs carrières pendant et après l'exploitation**. Les carrières possèdent un **programme de réaménagement et un plan d'action biodiversité** conçu en concertation avec les collectivités locales et des associations spécialisées en environnement. Ce programme de réhabilitation est mis en œuvre au fur et à mesure de l'exploitation de la carrière, selon un plan de phasage.

Cette réhabilitation se décline en fonction des usages envisagés :



Entre 2016 et 2023, les actions de réhabilitation des carrières cimentières ont principalement porté sur la **réhabilitation écologique/naturelle**, représentant la majorité des surfaces restaurées chaque année (59 % de la surface réhabilités sur 8 ans). La **réhabilitation agricole/productive** constitue le deuxième type de réhabilitation le plus courant (23 % de la surface réhabilité sur 8 ans). Les autres types de réhabilitation (usages sociaux, infrastructures, urbain/construction) restent marginaux dans l'ensemble des réaménagements effectués.



Données collectées à N-2

POLLINISATEURS

Qu'est-ce qu'un pollinisateur ?

La pollinisation est essentielle à la reproduction de nombreuses plantes. **Elle consiste à transférer le pollen des étamines (organes mâles) vers le pistil (organe femelle) d'une fleur.** Ce transfert peut se faire par le vent, l'eau ou les animaux. Environ 90 % des plantes à fleurs dépendent des insectes pour leur pollinisation (source : rapport IPBES sur la pollinisation). Si les abeilles sont les plus connus des pollinisateurs, d'autres insectes participent également à la pollinisation, comme les fourmis, guêpes, mouches, coléoptères et papillons.



Plusieurs centaines de personnes ont été sensibilisées par les sociétés cimentières grâce à des supports de communication sur les pollinisateurs : webinaires, séminaires, flyers, visites en carrières, rallye nature, écoles et panneaux...

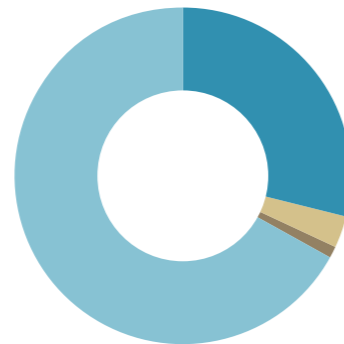
Comment sont-ils recensés ?

En France, aucune loi n'impose aux exploitants de carrières de cimenteries de recenser spécifiquement les pollinisateurs sur leurs sites. Toutefois, des initiatives nationales encouragent la préservation de ces espèces, à l'instar du **Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026**. Ce plan vise à mobiliser divers secteurs, y compris l'industrie, pour intégrer des actions favorables aux pollinisateurs dans leurs pratiques, notamment le développement de protocoles de suivi et de recensement.

En cimenterie, **lors des suivis écologiques**, le bureau d'étude missionné par l'exploitant peut regrouper certaines observations sous la catégorie "pollinisateurs sauvages". **Des campagnes photographiques sont également réalisées.** Le recensement des insectes s'effectue principalement par piégeage ou par observation (les bureaux d'étude privilégiant généralement cette dernière méthode).

248

espèces de pollinisateurs ont été recensées sur plusieurs années sur les carrières cimentières



■ Autres (libellules, lépidoptère, etc...) 67 %
 ■ Papillons 29 %
 ■ Abeilles sauvages 3 %
 ■ Scarabées 1 %

ESPÈCES PROTÉGÉES

Qu'est-ce qu'une espèce protégée ?

Le statut d'espèce protégée est défini par le Code de l'environnement ainsi que par des listes établies par arrêté ministériel ou préfectoral. Il implique la mise en place de mesures de conservation prévues par l'article L.411-1 du Code de l'environnement, notamment **l'interdiction de détruire, de capturer, de détenir, de transporter, de vendre ou de perturber l'espèce concernée.**



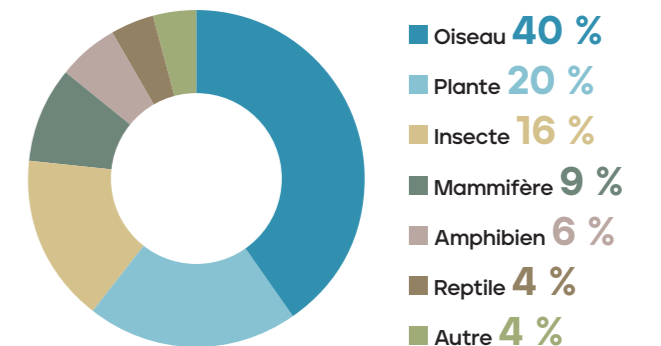
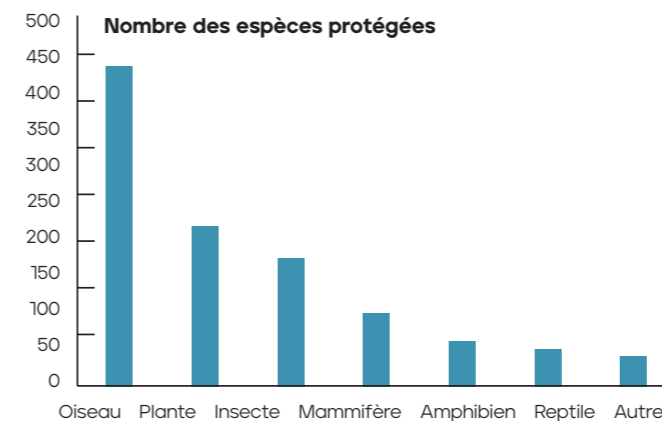
À NE PAS CONFONDRE

Espèces protégées	Espèces réglementées	Liste rouge UICN
<ul style="list-style-type: none"> ● Espèces bénéficiant d'un régime de protection stricte défini par l'article 12 de la directive Habitats, repris dans les articles L.411g1 et suivants du Code de l'Environnement. ● Les listes d'espèces protégées sont fixées par arrêtés ministériels. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Espèces faisant l'objet d'une réglementation spécifique (pêche, chasse, prélèvement, commerce, détention), sans être protégées strictement au titre de la directive Habitats. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les listes rouges de l'UICN recensent les espèces menacées d'extinction à différentes échelles : mondiale, européenne, nationale ou régionale. ● Chaque espèce peut être classée dans l'une des neuf catégories suivantes : Éteinte (EX), Éteinte à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE). ● Contrairement aux listes d'espèces protégées, les listes rouges n'ont pas de valeur juridique, mais servent de référence scientifique pour les politiques de conservation.

Comment sont-elles recensées ?

En France, la législation ne prévoit pas d'obligation générale de recensement des espèces protégées. Cependant, dans le cadre de projets d'aménagement ou d'activités susceptibles d'impacter l'environnement, **il est obligatoire de réaliser des études d'impact.** Ces études doivent identifier la présence éventuelle d'espèces protégées afin de prévenir toute atteinte à leur conservation. Cette démarche permet de mettre en place des mesures de protection adéquates et de suivi.

1081 espèces protégées ont été recensées depuis 2021 sur les carrières cimentières



ESPÈCES INVASIVES

Les espèces invasives constituent une menace directe pour la biodiversité, car elles altèrent les écosystèmes, réduisent la diversité des espèces et déséquilibrent les interactions naturelles. La lutte contre ces invasions passe par la prévention, la sensibilisation et les actions ciblées de restauration écologique.

Les actions menées par le secteur cimentier consistent à **éliminer les plantes exotiques envahissantes** qui menacent les espèces indigènes, à **favoriser le partage d'expériences au sein du secteur**, et à **fournir les connaissances et outils nécessaires** pour permettre aux entreprises de gérer ces espèces invasives dans les carrières.



Plusieurs personnes ont été sensibilisées sur les espèces exotiques envahissantes à travers des webinaires, des visites des carrières et des formations sur site



Parmi les bonnes pratiques, on peut citer la suppression de la plantation de "Robinia acacia" (espèce invasive) et la replantation d'arbres feuillus.

Exemples concrets



LAFARGE : MESURES DE PROTECTION DE L'IRIS À FEUILLES DE GRAMINÉE À MARTRES

La carrière de la cimenterie de Martres-Tolosane, située dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique (ZNIEFF) des Petites Pyrénées, abrite une station importante de l'**iris à feuilles de graminée**, une espèce protégée. Lafarge Ciments a mis en place des mesures compensatoires sur un site de 11,3 ha, mêlant prairies et chênaies, pour préserver et favoriser cette plante.

Ces actions comprennent **la gestion active des habitats par fauchage et débroussaillage, la création de nouvelles clairières, et la transplantation de pieds hors zone d'exploitation**. Depuis 2010, la cimenterie collabore avec des écologues et le conservatoire botanique pour suivre les populations, améliorer les connaissances, et sensibiliser les usagers locaux. Un suivi et une évaluation quinquennale permettent d'adapter ces mesures afin d'assurer une gestion durable et efficace de la biodiversité autour de la carrière.

Source : rapport de développement durable Lafarge France 2023



HEIDELBERG MATERIALS : ENTREPRISE ENGAGÉE POUR LA NATURE (EEN)

Heidelberg Materials France est inscrite dans le dispositif Entreprise Engagée pour la Nature (EEN) piloté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Dans son plan d'action 2025-2027, Heidelberg Materials France renforce l'intégration de la biodiversité et de la gestion durable des ressources au cœur même de ses activités cimentières. Les principales actions pour le secteur cimentier se regroupent autour de trois axes : **biodiversité en carrière, gestion des ressources, et transition énergétique**. Ainsi, le secteur cimentier s'engage à renforcer le suivi écologique et à préserver les milieux naturels présents sur ses sites d'extraction.

Les objectifs clés sont :

- **100 % des sites cimentiers dotés d'un plan d'action biodiversité** et d'un partenariat avec une association environnementale locale d'ici 2027 ;
- **100 % des carrières identifiées à "Haut Potentiel Biodiversité"** (HPB) suivies écologiquement d'ici 2027 ;
- **Réservation d'au moins 15 %** de la superficie des carrières actives à la nature d'ici 2030, avec une ambition portée à 30 % selon les sites.

Ces engagements visent à limiter l'impact des activités extractives tout en favorisant le développement d'habitats naturels.

Source : <https://ofb.gouv.fr/entreprises-engagees-nature/heidelberg-materials-france>

EQIOM : ABRIS POUR LA FAUNE

EQIOM met en œuvre des actions concrètes pour favoriser la biodiversité **en préservant les abris naturels existants sur ses sites**, tels que les arbres creux, les vieux murs ou les haies, qui offrent des refuges à de nombreuses espèces (oiseaux, chauves-souris, insectes, amphibiens...). En complément, l'entreprise **installe des abris artificiels** adaptés aux besoins de la faune locale : nichoirs, hôtels à insectes, gîtes à hérissons, tas de pierres ou de sable pour les lézards et les insectes fouisseurs. Ces aménagements, réalisés avec des matériaux simples ou de récupération, créent des refuges essentiels pour la faune locale, **favorisant la reproduction, l'alimentation et la survie de nombreuses espèces sur les sites industriels**.

Source : Guide pratique Promouvoir la biodiversité sur les sites EQIOM 2017



VICAT : RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES ÉTANGS DE MÉPIEU

La Réserve Naturelle Régionale des étangs de Mépieu n'est pas une ancienne carrière, mais un gisement dont l'exploitation a été évitée. Elle a été créée en 2001 sur 80ha, avec le statut de réserve naturelle volontaire, elle a pris le statut de réserve naturelle régionale en 2008 et sa superficie est passée à 160ha, près de Montalieu. Elle est actuellement gérée par une ONG locale.

Ce site exceptionnel accueille plus de 10 % des espèces floristiques de France métropolitaine ainsi qu'une grande diversité animale. La réserve protège des habitats variés et rares, contribuant à la conservation d'espèces menacées.

Vicat montre ainsi un engagement fort en faveur de la biodiversité, en soutenant la gestion durable, le suivi scientifique et la sensibilisation environnementale locale.

Source : site lopavri.fr

IMERYS : PARTENARIAT SCIENTIFIQUE AVEC PATRINAT (2024-2028)

Imerys a noué un partenariat scientifique de long terme avec PatriNat (MNHN - OFB - CNRS) depuis 2018, renouvelé pour la période 2024-2028. L'objectif est d'intégrer la biodiversité au cœur de la gestion des sites d'extraction. Ce partenariat permet à Imerys de renforcer la rigueur scientifique, la maîtrise des impacts, et la qualité écologique de la gestion de ses carrières. Il s'agit d'un dispositif structurant qui soutient une ambition claire : **éviter les impacts majeurs, réduire les pressions, compenser quand nécessaire, et améliorer durablement la biodiversité des sites miniers**.

Source : rapport de biodiversité d'Imerys 2024





France Ciment

16 bis, boulevard Jean Jaurès
92110 CLICHY
Tél. : 01 55 23 01 23
E-mail : contact@france-ciment.fr

france-ciment.fr

Documents et lien utiles

- www.france-ciment.fr/enjeux/biodiversite/
- www.infociments.fr/biodiversite
- www.cementeuropa.eu/policy-focus/responsible-business/biodiversity/
- Vidéo Réaménagement et Biodiversité : <https://www.youtube.com/watch?v=GgS-XIBDxJs>

